

DEC182449DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Patricia Argentino assistante de prévention (AP) partagée au sein de l'UPS3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UMS5638 intitulée MATHDOC.

LES DIRECTEURS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172369FR11 du 18 août 2018 portant nomination de Mme Patricia Argentino aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Patricia Argentino, dans les unités du CNRS n° l'UPS3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UMS5638 intitulée MATHDOC, à compter du 30 juin 2018 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'UPS 3390

Le directeur de l'UMS 5638

Visa du délégué régional du CNRS